

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014**

N°1 :

OBJET : Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration du 20 juin 2014 et du Conseil d'Administration Extraordinaire du 5 septembre 2014

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Lotfi SAID, Conseiller général
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général

Etat

- M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Ville de Salins-les-Bains

- M. Gilles BEDER, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- M. François FAVORY
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche

Représentants du personnel de l'EPCC

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable de la librairie boutique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

Pouvoirs :

- M. Jacques BREUIL, Vice-Président du Conseil général du Doubs a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Loïc NIEPCERON
- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA
- M. Denis GRANDJEAN a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT

Absents excusés :

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Jean-Christophe DURAND, Electricité de France
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil général du Doubs
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général Du Doubs

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur de l'EPCC, adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, il est demandé aux administrateurs d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration.

Après approbation, il devra être signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline Royale d'Arc et Senans de :

- procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 2014 tel qu'annexé au rapport ;
- procéder à l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration Extraordinaire du 5 septembre 2014 tel qu'annexé au rapport.

Il est également demandé au Président et au Secrétaire de séance de les signer.

Vote à main levée

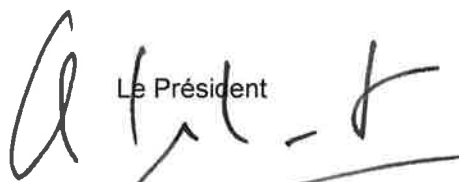
Membres : 16

Pour : 15

Abstention : 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

ADOpte à le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 juin 2014 tel qu'annexé au rapport et le procès-verbal du Conseil d'Administration du Conseil d'Administration Extraordinaire du 5 septembre 2014 tel qu'annexé au rapport.


Le Président
Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 22.12.14
Et de la publication le : 22.12.14

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture de Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 22 DEC. 2014